REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation : 2 FEVRIER 2023
Rendu exécutoire le : 13FEVRIER 2023
Date d'affichage : 13 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois le neuf Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain, REY Philippe, Caroline Nadal
Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Martine Delreux a donné procuration à Monique Quiriny
Votants : (13)
Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

2023-01 : RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE L'AGENT D'URBANISME MUTUALISE

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes des Avant a délibéré le 7 mars 2022 afin de recruter un agent d'urbanisme mis à disposition des communes volontaires a décidé de renouveler cet agent pour un an de plus.
La mairie de Puimisson se porte candidate afin de bénéficier de 3.5 heures par semaine de cet agent.
Cet agent pourra entre autres assurer l'accueil des usagers et la réception des demandes d'autorisation des droits des sols, accompagner la commune sur la pré-instruction et sur la mise en place d'outils.

La commune participera au financement du poste de l'agent et de ses déplacements au prorata horaires effectué. Les besoins des communes sont les suivants.

VU la DELIBERATION 2022-09 rendue exécutoire le 4 Avril 2022

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

APPROUVE le recrutement d'un agent qui sera mis à notre disposition selon les mêmes conditions que l'année passée,

DIT que le salaire et les déplacements de l'agent seront pris charge au prorata de ses heures effectuées en commune,

PRECISE qu'un titre nous sera adressé tous les semestres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.
Le Maire

MAIRIE de PUIMISSON (Hérault)